

DE NOUVELLES ACTIONS DE PROXIMITÉ POUR LES BMDP

La Direction des Bureaux Municipaux de Proximité s'emploie depuis quelques années à moderniser les BMDP, mais également à faciliter les démarches administratives des citoyens marseillais en développant des actions de proximité. Après les naturalisations dans certains BMDP ou les demandes de passeport urgentes au BMDP de Mazenod, 14 BMDP proposent actuellement aux Marseillais de déposer leur demande de carte grise ou de permis de conduire, documents jusqu'à présent uniquement délivrés par la Préfecture. D'ici fin septembre, les 26 BMDP seront habilités à recevoir ce type de demande.

BMDP Lodi - Photo : P. Rodriguez

Des agents formés et motivés

"La suppression des fiches d'état civil et des certifications conformes ont fait baisser les activités des BMDP de près de 50%. Nous nous sommes engagés auprès de nos agents à maintenir les effectifs à condition de prendre de nouvelles missions" explique Antoinette-Lilette MARANINCHI, directeur des BMDP. "Aussi, lorsque la Préfecture nous a proposé de décentraliser la délivrance des permis de conduire et des cartes grises, nous avons accepté volontiers d'autant plus que cette démarche correspondait au désir de la Municipalité de développer une politique de proximité" poursuit le directeur.

Un protocole d'accord a été signé entre la Préfecture et la Ville de Marseille.

La montée en puissance progressive de cette action correspond à la nécessité de former les agents des BMDP. En effet, la totalité de ces agents, soit environ 130 personnes, ont suivi ou doivent suivre une formation théorique et pratique auprès des agents de la Préfecture d'ici fin septembre, date à laquelle l'ensemble des BMDP sera en mesure de recevoir les dépôts des dossiers de demande de carte grise ou de permis de conduire.

"Les premières statistiques prouvent que les Marseillais apprécient ce nouveau service. Et les agents sont satisfaits de diversifier leurs tâches et de gérer un dossier du début jusqu'à la fin" explique Madame MARANINCHI.

Une procédure pour les particuliers marseillais

Il n'y a pas de sectorisation : les Marseillais peuvent se rendre dans n'importe quel BMDP (voir liste ci-jointe) afin de déposer leur dossier de carte grise ou de permis de conduire : la carte grise sera remise dans un délai de 8 jours, les permis de conduire pour la remise du premier permis ou d'une demande de duplicata seront remis dans un délai d'un mois environ. Il faut toutefois préciser que ces démarches ne sont accessibles qu'aux citoyens résidant sur la commune de Marseille et aux particuliers.

Des démarches facilitées

"L'objectif est de faciliter la vie des usagers en leur présentant un guichet unique : nous proposons par exemple depuis l'année dernière aux électeurs de faire leur changement d'adresse ou leur inscription sur les listes électorales dans quelques BMDP informatisés.

Nous sommes également en train d'équiper les bureaux de photocopieurs, de photomaton et de bornes interactives permettant une connexion à l'Internet Ville de Marseille, pour faciliter les démarches des administrés."

De nombreux BMDP ont également été rénovés pour permettre un accueil plus performant et assurer de meilleures conditions de travail pour les agents.

Dans le cadre de cette modernisation, la direction des BMDP étudie un nouveau logo qui permettrait d'identifier ces derniers. Le projet pourrait être symbolisé par un phare décliné à l'intérieur comme à l'extérieur des bureaux, à l'occasion de l'installation de la nouvelle "enseigne" des BMDP.

Ces projets et actions poursuivent tous le même objectif : rendre les services publics plus proches des usagers, en leur facilitant les démarches administratives.

LA RÉHABILITATION DE MAZENOD

Le Bureau Municipal de Proximité de Mazenod situé au 11 rue Mazenod - 13002 Marseille vient d'être totalement réhabilité. Il conjugue désormais tous les éléments liés à une gestion moderne de l'accueil du public :

- Réception en mode assis-assis,
- confidentialité,
- confort des administrés.

Outre les missions traditionnelles dévolues à l'ensemble des Bureaux Municipaux de Proximité, le site de Mazenod développe des activités spécifiques :

- les urgences passeports
- les démarches à domicile.

Par ailleurs, depuis le 3 mars 2003, il est également possible pour les marseillais d'y effectuer les démarches liées à la délivrance de cartes grises et de permis de conduire.

Liste des BMDP acceptant les dossiers de carte grise et de permis de conduire

Au 1er mai 2003

BMDP	Saint-Henri	(16ème)
BMDP	Bonneveine	(8ème)
BMDP	Saint-Marcel	(11ème)
BMDP	Chartreux	(4ème)
BMDP	Saint-Antoine	(15ème)
BMDP	Maison Blanche	(9ème)
BMDP	Lodi	(6ème)
BMDP	Mazenod	(2ème)
BMDP	Itinérant	(13 et 14ème)
BMDP	Belle de Mai	(3ème)
BMDP	Mazargues	(9ème)
BMDP	Sébastopol	(4ème)
BMDP	Valentine - St-Barnabé	(11 et 12ème)
BMDP	Pont de Vivaux	(10ème)

Au 30 juin 2003

BMDP	Canebière	(1er)
BMDP	Saint-Georges	(7ème)
BMDP	Major	(2ème)
BMDP	La Rose	(13ème)
BMDP	Saint-Julien	(12ème)

Au 29 septembre 2003 :

BMDP	Prado	(8ème)
BMDP	Vauban	(6ème)
BMDP	Le Merlan	(14ème)
BMDP	Cabucelle	(15ème)
BMDP	Les Olives	(13ème)
BMDP	Montolivet	(12ème)